

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

I. IDENTIFICATION

| | |
|--|---|
| Identificateur de produit(s): | SPUD GUARD 2 EC |
| Autres moyens d'identification: | No D'Homologation 32501 Loi sur les Produits Antiparasitaires US EPA No D'Homologation 72790-2 |
| Substance: | Chlorpropham 24,65% |
| CAS No.: | 101-21-3 |
| EC No.: | 202-925-7 |
| Usage recommandé: | Inhibiteur de germination de pommes de terre. Concentré émulsifiable. |
| Restrictions d'utilisation: | COMMERCIAL. |
| Fabricant /Fournisseur: | Pin/Nip, une division de 1,4GROUP, Inc. 2307 East Commercial St. Meridian, ID 83642 |
| Numéro de téléphone: | 1-208-887-9766 |
| Numéro de téléphone d'urgence: | 1-208-887-9766 (1,4GROUP, Inc.) |
| Urgence de transport: | 1-800-633-8253 (PERS) |

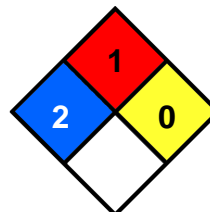
2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---|--|
| Classification du SGH: (É.-U et Canada) | PAS APPLICABLES. PESTICIDE HOMOLOGUÉ. Voir les Sections 15 et 16. |
| Les éléments d'étiquetage: | LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION. TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. |
| Dangers: | DANGERS POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES. Nocif en cas d'absorption par la peau, ou d'inhalation ou d'ingestion. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. |
| Mises en garde: | AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner. |
| SGH Dangers: (É.-U et Canada) | Risque presume d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Provoque une irritation oculaire. Voir de la Section 16. |

Ingrédients avec toxicité inconnue: Pas applicables.

SIMD ET ANPI:

| | |
|------------------------|-----|
| SANTÉ | * 2 |
| INCENDIE | 1 |
| DANGER PHYSIQUE | 0 |
| EPP | F |



| Légende | |
|----------------|---|
| Danger Extrême | 4 |
| Graves | 3 |
| Modérée | 2 |
| Légère | 1 |
| Minimal | 0 |
| Chronique | * |

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom | CAS numéro | EC numéro | Poids % |
|--------------|------------|-----------|---------|
| Chlorpropham | 101-21-3 | 202-925-7 | 24,65% |

4. PREMIERS SOINS

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS (AIGUS OU RETARDÉS): Provoque une irritation oculaire. Une surexposition au chlorprophame peut provoquer la méthémoglobinémie.

Une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial: Traiter selon les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés: Poudre extinctrice, mousse appropriés, brouillard d'eau, ou dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

Point d'éclair: >112°C (235°F)

LIE: Pas disponibles.

LSE: Pas disponibles.

Dangers spécifiques d'incendie: Ininflammables d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Tenir loin des sources de chaleur, des flammes, et des étincelles.

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone, oxydes d'azote, gaz de chlorure d'hydrogène.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Empêcher l'exposition à la fumée, les vapeurs et les produits de combustion. Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet et qu'un appareil respiratoire autonome (SCBA). Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants avec de l'eau brouillard ou pulvérisée pour empêcher la rupture de la chaleur excessive. Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles: Voir l'étiquette du produit. Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de la Section 8 protection individuelle. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Méthodes pour le nettoyage: Voir l'étiquette du produit. Évacuer le personnel non protégé et non formé de la zone. Le déversement doit être nettoyé par des personnes qualifiées seulement. Enlever toutes sources d'inflammation. Ventiler la zone avec l'air. Confiner le déversement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau. Couvrir le déversement avec un matériel non combustible comme la vermiculite ou autres matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Ramasser les produits déversés utiliser des anti étincelles outils et nettoyer la zone. Placer déchets dans un récipient fermé approprié pour élimination. Endiguer l'eau de wash d'en disposer adéquatement. Respecter toutes les lois et règlements locaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination, le déversement, le nettoyage, l'enlèvement et de décharge.

Élimination des déchets: Voir l'étiquette du produit. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Consulter à la Section 13 pour l'élimination considérations.

Élimination des contenants: Voir l'étiquette du produit. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à la sûreté en matière de manutention: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Placer avertissements et limiter l'accès. Suivez toutes les instructions sur l'étiquette. Porter un équipement de protection appropriés (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, ni boire, ni fumer sur les lieux de travail. Enlever les vêtements contaminés et les jeter ou les laver avant de les réutiliser.

Conditions de sûreté en matière de stockage: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Suivez toutes les instructions sur l'étiquette. Stocker à l'écart des produits alimentaires et des aliments pour animaux. Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé loin des chaleur, des flammes, et des matières combustibles et incompatibles. Placer avertissements et limiter l'accès aux lieux d'entreposage qu'au personnel autorisé. Se conformer à toutes règlements applicables.

Matières incompatibilités: Oxydants forts, acides, et bases.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les valeurs limites d'exposition professionnelle: Les valeurs limites d'exposition professionnelle nont pas été établies.

Contrôles d'ingénierie: Le transporteur à courroie doit être protégé par un écran afin de prévenir la dérive du brouillard de pulvérisation.



Mesures de protection individuelle: Suivez toutes les instructions sur l'étiquette.

Protection Respiratoire: Utiliser un respirateur contre les vapeurs organiques et les gaz acides approuvé par le NIOSH avec un filtre contre le brouillard et la fumée pour réduire les risques d'exposition par inhalation lorsque les conditions d'utilisation génèrent des vapeurs, du brouillard ou des aérosols. Lorsque le potentiel d'exposition nécessite un niveau de protection plus élevé, par exemple, lorsque les travailleurs entrent dans des zones d'entreposage ou de traitement pendant ou après l'application, ou dans des conditions d'urgence, utiliser un respirateur autonome ou à cartouche approuvé par NIOSH et porter des vêtements de protection appropriés. Les cartouches ou réservoirs du respirateur doivent être changés fréquemment pour assurer qu'une percée d'exposition ne se produise pas. Respecter les réglementations OSHA pour l'utilisation du respirateur (29 CFR 1910.134).

Protection de la Peau: Le contact cutané avec la pulvérisation liquide ou aérosol doit être évité par l'utilisation de vêtements imperméables, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures, chacun choisi en fonction des conditions d'utilisation et du potentiel d'exposition.

Protection des Yeux/Visage: Porter des lunettes de sécurité avec des coques latérales, des lunettes de protection étanches, ou un masque protecteur. Les lentilles cornéennes ne devraient pas être portées.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

l'État physique: Liquide

pH @ 20°C: Pas disponibles

Densité de vapeur (Air = 1): Pas disponibles

Température de décomposition: Pas disponibles

Viscosité @ 25°C (77°F): Pas disponibles

Solubilité dans l'eau: Pas disponibles

Tension de vapeur: Pas disponibles

Point d'ébullition: Pas disponibles

Seuil olfactif (ppm): Pas disponibles

Couleur; Odeur: Ambre; Huile végétale douce

Point d'éclair (°C/°F): >112°C (235°F)

Température d'auto-inflammation: Pas disponibles

Taux d'évaporation (Éther =1): Pas disponibles

Limites d'explosibilité: Pas disponibles

Inflammabilité (solides et gaz): Pas déterminé

Point de fusion/congélation: Pas disponibles

Densité relative (l'eau =1): 0,969 g/mL

Coefficient partage n-octanol/eau: Pas disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Chimique: Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Réactivité: Peut réagir avec des agents oxydants forts.

Risque de réactions dangereuses: Polymérisation dangereuse ne devrait pas se produire.

Matières incompatibilités: Oxydants forts, acides, et bases.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone, oxydes d'azote, gaz de chlorure d'hydrogène.

Conditions à éviter: Éviter de chaleur, des flammes, des étincelles et toutes les autres sources d'allumage.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements sur les voies d'exposition probables.

EFFETS SUR LA SANTÉ:

| | |
|---------------------------------|---|
| Yeux: | Provoque une irritation. Les symptômes inclure une douleur, larmes, rougeurs ou de l'enflure. |
| Peau: | Nocif en cas d'absorption par la peau. Voir cibler les effets d'organes. |
| Inhalation: | Nocif en cas d'inhalation. Voir cibler les effets d'organes. |
| Ingestion: | Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peut inclure la perte de coordination et de dépression respiratoires. Voir cibler les effets d'organes. |
| Toxicité Organes Cibles: | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une surexposition peut affecter le sang, la rate, le foie, et la moelle osseuse. Une surexposition au chlorprophame peut provoquer la méthémoglobinémie. |

DONNÉES DE TOXICITÉ:

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orale DL ₅₀ , rat: | 3707 mg/kg |
| Cutanée DL ₅₀ , lapin: | >2000 mg/kg |
| Inhalation CL ₅₀ : | Pas disponibles |
| Irritation Oculaire: | Non irritant selon les résultats d'un test aiguë d'irritation oculaire chez le lapin. |
| Irritation Cutanée: | Aucun signe d'irritation ou de corrosivité lors d'un test d'irritation cutanée aiguë chez le lapin. |
| Sensibilisation Cutanée: | Négatif |
| Sensibilisation Respiratoire: | Pas disponibles |

Étude de rationnement subchronique: Menée chez des rats nourris de chlorprophame pendant 90 jours. À des niveaux plus élevés de la dose, des effets nocifs ont été observés sur le foie ainsi que sur les systèmes hématopoïétiques, à savoir, la moelle osseuse et la rate. Au niveau de la dose la plus élevée, certains animaux ont démontré un taux de cholestérol élevé. Une DSEO n'a pas été identifiée.

Étude de rationnement subchronique: Menée chez des souris nourries de chlorprophame pendant 90 jours. La DSEO était de 420 mg/kg/jour. Au SEO (seuil d'effet observable), 856 mg/kg/jour, les effets indésirables ont été observés dans le sang, le foie, la rate et la moelle osseuse.

Étude de rationnement chronique: Menée sur des chiens beagles pendant 60 semaines. Des changements de la thyroïde se sont produits au SEO (50 mg/kg/jour). Des effets sur le sang ont également été observés. La DSEO était de 5 mg/kg/jour.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Ce test a donné des résultats mitigés.

Tératogénicité: Aucun changement tératogène n'a été observé chez le rat ou le lapin.

Effets sur la reproduction: Le chlorprophame n'a pas eu d'incidence sur la fertilité ou la reproduction dans une étude sur la reproduction sur plusieurs générations.

Cancérogénicité: Le chlorprophame ne cause pas le cancer chez les animaux en fonction des résultats d'études d'alimentation à long terme menées chez le rat et la souris.

| | |
|--------|---|
| CIRC: | CIRC Groupe 3 - Inclassables d'après le critère de cancérogénicité pour l'humain. |
| OSHA: | Pas réglementé comme un cancérogène. |
| ACGIH: | Pas listé comme un cancérogène. |

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité Écologique

| | |
|--|-------------|
| Orale DL ₅₀ (Colvert): | >2000 mg/kg |
| Alimentaires CL ₅₀ (Colin): | >5620 ppm |
| CL ₅₀ (Crapet): | 6,8 mg/L |
| CL ₅₀ (Truite arc-en-ciel): | 5,7 mg/L |
| CE ₅₀ (Daphnia Magna): | 3,7 mg/L |

Persistance et dégradation: Rapidement biodégradables dans le sol et l'eau.

Potentiel de bioaccumulation: Ne sont pas susceptibles de se bioconcentrer dans les organismes aquatiques.

Mobilité dans le sol: Fortement adsorbés aux d'argile et le sol et montre une faible mobilité

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le chlorprophame n'est pas une substance PBT ou vPvB.

Autres effets nocifs: Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets: Éliminer le produit résiduel et le récipient vide conformément aux instructions sur l'étiquette. L'élimination inadéquate des résidus de pesticides, du mélange de pulvérisation ou de rinçage est une violation de la loi fédérale et de l'État. Si les déchets ne peuvent pas être éliminés par application conformément aux instructions sur l'étiquette, contactez votre organisme de l'État pour le contrôle environnemental ou des pesticides ou la section des déchets dangereux du plus proche Bureau régional de l'EPA à titre indicatif. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau ou les égouts. Le chlorprophame tel que vendu n'est pas un déchet dangereux en vertu des règlements fédéraux de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources [Resource Conservation and Recovery Act] (RCRA). Les déchets de pesticides sont considérés comme toxiques.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

U.S. Department of Transportation: Considéré comme dangereux, mais accepté en quantités non en vrac par voie terrestre selon les règlements du Titre 49 du DOT.

UN appellation réglementaire: ADR/RID (terrestre/ferroviaire)/IMDG (marin)/ICAO-TI/IATA-/ DGR (aérien)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorpropham)

UN No: 3082

Classe: 9

Groupe d'emballage: III

Polluant marin: Oui

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation Fédéral du É.-U:

LOI FEDERALE SUR LES INSECTICIDES, FONGICIDES ET RODENTICIDES: US EPA Reg No. 72790-2.

Ce produit chimique est un produit de pesticide homologué par l'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis et est assujetti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requises pour les fiches de données de sécurité (FDS) et pour les étiquettes en milieu de travail.



OSHA: Exempt. Cette FDS a été préparée conformément à la norme OSHA la norme sur la communication 29 CFR 1910.1200 (HCS 2012) et contient toutes les informations requises. Le chlorprophame est considéré comme dangereux selon les critères de l'HCS 2012 sur la base du potentiel d'irritation et des effets sur les organes cibles. Section 1910.1200(b)(5) ne nécessite pas d'étiquetage de tout pesticide tel que défini dans le Loi fédérale sur les insecticides, fongicides et rodenticides (FIFRA), lorsqu'ils sont soumis aux exigences d'étiquetage de cette loi et aux réglementations d'étiquetage émises en vertu de cette loi par l'EPA des États-Unis. Voir Section 16.

Statut TSCA : Pas sur l'inventaire TSCA; il est vendu en tant que pesticide enregistré par l'EPA.

CERCLA – Substances Dangereux - Quantités à Rapport: Pas listé.

Titre III SARA/EPCRA Sections 311 & 312 - Danger Catégories: Incendie; Immédiats Sante; différés Sante

Titre III SARA/EPCRA Section 313 – Chimiques Toxiques: Pas listé.

California Proposition 65: Pas listé.

Réglementation Fédéral du Canada:

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES: NO D'HOMOLOGATION 32501.

Les produits homologués de lutte antiparasitaire sont exemptés de la Loi sur les produits dangereux (LPD) Partie II - Classification des dangers et exigences sur les FDS du fournisseur et d'étiquetage. La Partie II ne s'applique pas à l'égard de la vente ou l'importation de quoi que ce soit inscrite à l'annexe 1, y compris tout produit antiparasitaire au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA), lorsqu'ils sont soumis à des exigences d'étiquetage de cette loi et de la réglementation en matière d'étiquetage émis en vertu de la Loi par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA).

SIMDUT: Exempt. Cette FDS a été préparée conformément au Règlement sur les produits dangereux (HPR) et contient toutes les informations requises. Le chlorprophame est considéré comme dangereux selon les critères de l'HPR en fonction du potentiel d'irritation et des effets sur les organes cibles. Voir Section 16.

16. AUTRES INFORMATIONS

Classification du SGH (É.-U et CANADA):

Toxicité pour Certains Organes Cibles (Exposition Répétées) Catégorie 2; Irritation Oculaire Catégorie 2B



Mention d'avertissement: ATTENTION

Mentions de danger: RISQUE PRÉSUMÉ D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS RÉPÉTÉES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGÉE. PROVOQUE UNE IRRITATION OCULAIRE.

Conseils de prudence: Éviter de respirer les fumées, gaz, les brouillards, les vapeurs ou aérosols. Se laver les exposes zones soigneusement après manipulation. Obtenir des soins médicaux en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste obtenir des soins médicaux. Éliminer le contenu conformément à la réglementation applicables.

Date de Preparation: 15 Jan 2017



Avis de non-responsabilité:

Les informations contenues sur la fiche de données de sécurité ont été compilées à partir des données considérées comme exactes. Ces données sont jugées dignes de foi, cependant, il faut souligner qu'il est connu que les valeurs de certaines propriétés varient d'une source à l'autre. Le One Four Group décline toute garantie expresse ou implicite, ainsi que toute responsabilité pour tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces informations ou des matériaux décrits. Ces données ne doivent pas être interprétées comme absolument complète, puisque les données supplémentaires peuvent être souhaitables lorsqu'il existe des conditions ou des circonstances particulières. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer les meilleures précautions nécessaires à la manipulation et l'utilisation de ce produit pour votre application. Ces données concernent uniquement la matière spécifique et ne doivent pas être utilisées en combinaison avec toute autre matière. De nombreux règlements fédéraux et d'État se rapportent directement ou indirectement à l'utilisation finale et l'élimination des récipients et le matériel utilisé pour le produit. Il est de la responsabilité de l'acheteur de se familiariser avec toutes les réglementations applicables. Les utilisateurs assument tous les risques de leur utilisation, manipulation et élimination du produit ou de la publication ou de l'utilisation ou de la confiance sur les informations contenues dans ce document. Ces informations concernent uniquement le produit désigné ici et ne se rapportent pas à son utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou de toute autre manière.